

## FORMATION DES ENSEIGNANTS EN LORRAINE

# EXIGER UN MORATOIRE AVANT TOUTE DÉCISION CONCERNANT LE DEVENIR DES SITES DE L'ESPE

En 2012, la fermeture définitive du site de Metz-Paixhans était décidée de façon précipitée alors que rien ne l'imposait. Aujourd'hui, ce sont les sites de Montigny-lès-Metz et de Maxéville dont les directions de l'ESPE et de l'UL nous annoncent la fermeture dans un délai de trois à quatre ans. Quelles sont les motivations de ces décisions ? Sont-elles uniquement "techniques" comme cela est annoncé ? Quand, comment et où les personnels ont-ils été associés pour des décisions dont les conséquences sont nécessairement importantes ?

### **Des fermetures de sites symboliques**

Metz-Paixhans, c'était un site emblématique, l'une des plus anciennes écoles normales d'institutrices du territoire. A l'époque, celles-ci se sont battues de longs mois pour pérenniser ce centre et leur formation. Aujourd'hui, ce sont les anciens bâtiments des Écoles normales de Maxéville et de Montigny-lès-Metz qui sont visés par les fermetures, entraînant des « transferts de personnels », selon la terminologie technocratique, comme s'il convenait de faire table rase du passé en termes de formations des futurs maîtres et enseignants.

### **Des décisions contestables**

Sur le fond, ces décisions sont contestables. L'argument de la fusion des universités de Lorraine, martelé à force de communication, a prévalu pour Metz-Paixhans. Pour les sites de Montigny-lès-Metz et de Maxéville, c'est l'argument de la rationalité patrimoniale qui prévaut : calcul de mètres carré sans prise en compte des activités des personnels et des usagers.

S'agissant du site de Metz-Paixhans, ni la loi LRU, ni la fusion des universités de Lorraine, ni les textes réglementaires ou circulaires publiés alors sur la réforme de la formation des enseignants n'imposaient une telle fermeture avec une telle précipitation. Fermeture qui allait d'ailleurs à l'encontre de toute logique éducative. Comment a-t-on pu décider de la fermeture d'un site de formation sur une métropole aussi importante que celle de Metz alors que les locaux étaient occupés à titre gracieux ? Nous contestons également la précipitation avec laquelle Metz-Paixhans a été vidé de son mobilier, comme s'il fallait effacer en toute hâte et en quelques mois toute la mémoire de ce site centenaire, notamment ses archives. Le site de Metz Paixhans, situé au cœur de l'agglomération messine, pouvait tout à fait accueillir des laboratoires et organismes de recherche vitrines de l'IUFM, par exemple un institut européen de recherche en sciences de l'éducation.

### **Déménagement ou liquidation de l'ESPE ?**

Ce même scénario va-t-il se redessiner à propos des sites de Maxéville et de Montigny-lès-Metz ? L'histoire ne doit pas recommencer dans l'opacité précédente. Au-delà de la décision de déménager les formations et les personnels sur, respectivement, la faculté des sciences et techniques à Nancy et le campus du Saulcy à Metz, la question est de savoir s'il ne s'agit pas de supprimer purement et simplement les derniers sites encore existants de formation des maîtres pour, en réalité, préparer la phase finale de démantèlement de cette formation. Car, qu'on ne s'y trompe pas, ce qui se profile, derrière la question de l'immobilier, ce sont des suppressions de postes, la dispersion des collègues et, finalement, la liquidation progressive de l'ESPE au profit d'une formation au rabais.

Derrière les arguments reposant sur une “meilleure occupation des surfaces” ou sur une “plus grande proximité et donc une meilleure coordination entre formations”, arguments que l’on peut certes entendre, la question doit être posée quant au démantèlement à venir d’une filière qui, à terme, fera les frais de la crise : une formation à la carte déconnectée du terrain et de toute forme d’innovation. La « refondation » de l’École de la République que prétendait viser le ministère de l’EN requiert une concertation évidente qui n’a jamais été mise en œuvre et dont les effets pervers et les dégâts collatéraux comme la liquidation des sites, le blocage ou la suppression larvée de postes et l’aggravation des conditions de travail commencent à apparaître au grand jour. Ailleurs qu’en Lorraine, les mêmes décisions sont prises, déménagements de sites historiques décidés sans réelle concertation avec les personnels, avec le même type de conséquence : menace sur les conditions de travail, mais aussi sur les missions de l’ESPE elles-mêmes.

**Le SNESUP-FSU de l’Université de Lorraine demande la mise en place d’un moratoire sur tout projet de fermeture des sites ESPE de l’Académie Nancy-Metz afin qu’un débat contradictoire puisse être porté auprès des personnels et usagers concernés d’une part et auprès de l’ensemble de la communauté universitaire d’autre part.**